

No 4 Séance du Conseil général du jeudi 15 décembre 2016 à 19 h 00, à l'hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 3
3. Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, de La Neuveville et de Nods (SIEL):
 - a) Nomination de 9 délégués pour le Conseil intercommunal
 - b) Nomination du/de la candidat(e) pour le Comité du SIEL
4. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2017 (⇒suspension de l'échelon automatique)
Arrêté 1339
5.
 - a) Plan des intentions 2017-2022
 - b) Budget 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion
6.
 - a) Crédit budgétaire de CHF 272'000 pour divers travaux d'extensions des réseaux d'eau et du télé-réseau pouvant intervenir en 2017
Arrêté 1340
 - b) Crédit budgétaire de CHF 308'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2017
Arrêté 1341
7. Arrêté relatif aux emprises 2017
Arrêté 1342
8. Projet d'arrêté du groupe PLR proposant un nouvel alinéa à l'article 10 "compétences et procédure" du Règlement communal sur les finances (RCF), du 18 juin 2015
9. Divers

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, précise que lors des débats les intervenants doivent s'adresser directement au président. Il ne peut y avoir de dialogues directs. Ceci est valable pour le Conseil communal et pour le Conseil général.

Concernant les questions, le Conseil communal peut y répondre, ou pas, mais il n'y a pas de débat lancé lors des questions.

1. Appel

Présents : Mmes et MM. Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frieri Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hofstetter Peter, Jacot Michaël, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe.

Excusés : Mmes et MM. Brossard Patricia, Hasler Reynald, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Arrivée en cours : Mme Kohler Cindy.

34 conseillers généraux présents, 6 excusés, majorité à 18.

Conseil communal

Présents : MM. Matthey Frédéric, Spring Roland, M. De Marcellis Pierre, Perret-Gentil Roland, Egger Jean-Claude.

Bureau du Conseil général:

Président:	M. Jean-Marc Jeanneret	PLR
Secrétaire:	Mme Sylvie St-Louis	Canette
Questeurs:	M. Yves Jakob	UDC
	M. Jacques Devenoges	PSL

2. Procès-verbal no 3

Le procès-verbal est accepté par un levé de mains.

3. Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, de La Neuveville et de Nods (SIEL):

- a) Nomination de 9 délégués pour le Conseil intercommunal**
b) Nomination du/de la candidat(e) pour le Comité du SIEL

a) Conseil intercommunal

Le PSL présente Mme Françoise Ruiz et M. Jacques Devenoges.

Le PLR présente MM. Jean-Marc Jeanneret et Christophe Voirol.

L'UDC présente Mme Anna-Maria Mendes De Sousa.

Le Canette présente Mme Erna Pinard et MM. Philippe Stooss, Cédric Gremaud et François Chételat.

En présence de 9 candidats pour 9 postes, tous sont élus tacitement.

b) Comité du SIEL

L'UDC propose M. Yves Jakob qui est élu tacitement.

**4. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2017 (⇒suspension de l'échelon automatique)
Arrêté 1339**

M. Frédéric Matthey, directeur de l'administration, explique que dès 2017, le Canton devrait normalement introduire une nouvelle politique salariale impliquant de facto une nouvelle grille salariale. Le Conseil communal a son propre statut du personnel mais se base sur la grille de l'Etat au niveau des salaires. L'Exécutif propose de pratiquer comme le Canton, c'est-à-dire de faire correspondre les échelons de l'ancien barème à ceux du nouveau en adaptant le salaire, ce qui implique une légère hausse mais qui n'est pas un échelon supplémentaire.

M. Michael Jacot, pour la CFG, explique que la commission a eu toutes les réponses souhaitées et recommande d'accepter l'arrêté.

M. Denis Cuendet indique que le PLR acceptera l'arrêté à l'unanimité.

M. Alexandre Chabloz rapporte qu'après analyse des tableaux, l'UDC acceptera l'arrêté.

Au nom du PSL, M. Thomas Froelicher propose la non-entrée en matière car le Grand Conseil n'a pas encore statué.

Il n'y a pas d'interventions individuelles.

L'entrée en matière est acceptée par 24 voix contre 9.

L'arrêté 1339 est accepté par 24 voix, 1 opposition et 8 abstentions.

5. a) Plan des intentions 2017-2022

b) Budget 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion

a) plan des intentions 2017-2022

M. Roland Spring, directeur des finances, explique que l'établissement du plan des intentions 2017-2022 a nécessité la tenue de plusieurs séances, compte tenu de la nouvelle loi sur les finances et du frein à l'endettement, dans le but de ne pas déroger au frein à l'endettement pour l'année 2017.

Il a été décidé de décaler et de repousser certains investissements (hangar du feu, certaines routes). D'autres projets sont mentionnés mais pas encore chiffrés dont le plus important concernerait un nouveau bâtiment pour le C2T.

Ces trois dernières années, la Commune a consenti à d'importants investissements. Le plan qui est proposé est beaucoup plus modeste.

Le plan des intentions de l'année 2017 prévoit des investissements pour 3,9 mio dont deux tiers des crédits ont déjà été acceptés par le Conseil général.

Une partie du solde concerne encore des dépassements de ces crédits dont il a déjà été question au Conseil général et qui concerne le nouveau et l'ancien bâtiment administratif, demandes qui seront présentées en février prochain.

Par Mme Maura Bottinelli, le PSL voudrait exprimer son inquiétude par rapport au plan des intentions. Depuis plusieurs années, les communes ont le devoir de rendre tous les bâtiments publics accessibles aux usagers à mobilité réduite. Or, ce n'est pas le cas pour le bâtiment de l'école primaire qui ne répond pas aux normes de loi. Il y a eu ces dernières années quelques cas d'enfants en chaise roulante pour lesquels les parents ont dû s'organiser individuellement pour qu'ils puissent accéder aux salles de classe. Les enfants en question ne pouvaient de ce fait pas descendre pour la récréation dans la cour du collège, ni aller librement aux toilettes. Si cela est envisageable pour des périodes de courtes durées, cela ne l'est pas pour la durée d'une scolarité primaire entière. De l'avis du PSL, il est urgent de se pencher sur ce problème. Il demande donc que la réfection du collège primaire soit ajoutée au plan des intentions.

M. Thomas Froelicher s'exprime en son nom personnel. En page 5.7, il est interloqué par la volonté du Conseil communal de renaturer et de stabiliser les berges, pour un montant de 3 x 500'000 sur 3 ans, soit 1,5 mio. Il s'interroge sur la fortune de la Commune, sur le frein à l'endettement et aux priorités données par le Conseil communal. Il lui semble qu'il y a des priorités plus urgentes, telles que la réfection du collège. Il sait comment cela se passe, lorsque l'objet est mentionné au plan des intentions, l'année suivante, il y a un arrêté.

b) Budget 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion

M. Roland Spring, directeur des finances, explique que le budget présenté cette année est le premier sous le nouveau modèle comptable nommé MCH2.

Il n'est donc pas possible de le comparer poste par poste avec le budget 2016. Il en résulte par conséquent quelques difficultés de lecture en particulier s'agissant de comparaisons entre deux exercices.

Pour compliquer la tâche, certains comptes ont changé de chapitres (par exemple "perte et récupération sur débiteurs" passe du chapitre 9 Finances au chapitre 0 Administration) ou des comptes répartis dans MCH2 dans plusieurs comptes (exemple les intérêts passifs du C2T).

Le budget présenté respecte la nouvelle loi sur les finances des communes.

Les mesures prises concernant les comptes autoporteurs continuent de déployer leurs effets et seule la taxe déchets ménages continue d'être négative. Des mesures devront être prises.

Comme chaque année, figure dans les pages bleues un tableau des principales variations entre le budget 2017 et les comptes 2015.

Le déficit annoncé de CHF 450'000 est principalement dû à l'augmentation de la péréquation financière intercommunale, à la participation au Syndicat scolaire EOREN ainsi qu'à une diminution des impôts des personnes morales.

Fort heureusement, une part importante de ces charges supplémentaires devrait être compensée par l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

C'est pourquoi, malgré le déficit budgété de CHF 450'000 et tenant compte des charges supplémentaires mentionnées précédemment, de la bonne assiette fiscale, d'un coefficient de 70, d'une fortune largement suffisante et d'un cash flow positif, le Conseil communal considère le budget 2017 comme supportable pour les finances communales, ceci d'autant plus que les comptes 2016 seront nettement meilleurs que prévus.

Le Conseil communal est, par contre, beaucoup plus inquiet vis-à-vis des décisions qui se prennent en ce moment au Château et sur les conséquences financières qui en découleront. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé des reports de charges de l'ordre de 20 - 25 mio pour les années 2018 à 2020. Il est dès lors difficile d'établir un budget communal sachant que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil modifient constamment les décisions prises.

M. Spring termine en demandant à l'assemblée de bien vouloir accepter le budget proposé.

M. Michaël Jacot, pour la CFG, rapporte qu'il a été très ardu de se plonger dans ce plan comptable pour le budget à cause de l'incompatibilité avec les précédents exercices. La commission a quelque peu essayé de clarifier les choses avec des tableaux de comparaison de certains postes. L'administration et le Conseil communal ont apporté les réponses à leurs nombreuses questions. D'une manière générale, la commission constate que les règles du frein à l'endettement sont respectées et que la majorité des comptes autoporteurs sont positifs. Malgré le déficit annoncé, aucune prestation n'est supprimée et ce, même si le déficit dépend largement d'éléments extérieurs non gérés directement par la Commune, notamment le domaine social. Le Conseil communal est conscient que cela est un signal d'avertissement fort et que les charges 2017 devront être bien maîtrisées. La CFG propose d'accepter le budget 2017.

Le PLR, par M. Denis Cuendet, fait part de son mécontentement quant à la présentation du budget 2017. Le contenant, mais pas le contenu, ne permet pas de prendre position clairement. Il manque de clarté, de points de comparaison avec 2015 et 2016. Un budget tel que celui-ci ne passerait jamais la rampe d'un conseil d'administration d'une entreprise du secteur privé. De plus, les délais sont trop courts pour pouvoir étudier le budget d'une manière correcte.

Le PLR demande des explications claires afin de pouvoir prendre de bonnes décisions et par devoir de transparence et de clarté propose de reporter l'examen du budget à une séance extraordinaire du Conseil général en janvier.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, relève une dépense pour l'aide sociale toujours très élevée, la participation au Syndicat de l'EORN également en croissance, tout comme la subvention à la fondation de la piscine et la péréquation financière et malgré un déficit de 449'600. Le PSL fait toute confiance au Conseil communal pour contenir les charges afin que les comptes 2017 soient meilleurs que le budget comme à son habitude. Le PSL se réjouit que le degré d'autofinancement respecte les limites fixées par MCH2 et remercie l'Exécutif, principalement M. Roland Spring et le comptable, M. Christian Persoz, pour l'effort fourni avec le passage à MCH2. Le PSL acceptera le budget à l'unanimité.

M. Yves Jakob explique que le groupe UDC a étudié le budget avec attention et tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour la présentation. Se basant sur les

informations en leur possession, le groupe constate que les dépenses dépendant de la compétence de la commune sont bien maîtrisées et comme d'habitude les charges du Canton sont reportées systématiquement sur les communes. Il est satisfait que le frein à l'endettement soit respecté. Il restera vigilant pour les prochaines demandes de crédit. L'UDC acceptera le budget.

Il n'y a pas d'interventions individuelles.

La demande du PLR de repousser l'examen du budget à une date ultérieure est repoussée par 24 voix contre 7.

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, passe à la lecture du budget, chapitre par chapitre.

En page 2 du budget des investissements, M. Roland Spring donne une précision concernant le montant inscrit dans la colonne crédit voté concernant "Dangers naturels-mesures de protection contre les crues" de 17 mio. Celui-ci correspond au plan des intentions, mais le crédit qui devrait être voté sera lui de 1,2 mio.

Arrivée de Mme Cindy Kohler, nombre de conseillers généraux 35, la majorité passe à 18.

Le budget est accepté par 27 voix contre 7.

- 6. a) Crédit budgétaire de CHF 272'000 pour divers travaux d'extensions des réseaux d'eau et du télé-réseau pouvant intervenir en 2017**
Arrêté 1340
- b) Crédit budgétaire de CHF 308'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2017**
Arrêté 1341

M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, explique que le point 6a revient chaque année pour demander un crédit budgétaire pour l'extension du réseau d'eau, de l'éclairage public et du télé-réseau. Les chiffres mentionnés correspondent à des projections et des calculs établis selon les futures constructions, à savoir 11 maisons (basse ou moyenne densité), 6 immeubles et 2 dépôts, d'où le montant de CHF 272'000.

Concernant le réseau d'électricité et au vu du modèle GRD voté lors de la précédente législature, le crédit correspond à l'extension du réseau et au remplacement de quelques armoires électriques.

La commission SITP par M. Massimo Fauro recommande d'accepter l'arrêté.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, acceptera l'arrêté à l'unanimité.

Il n'y a pas d'interventions individuelles.

L'arrêté 1340 est accepté par 34 voix sans opposition.

L'arrêté 1341 est accepté par 34 voix sans opposition.

7. Arrêté relatif aux emprises 2017
Arrêté 1342

L'arrêté 1342 est accepté par 34 voix sans opposition.

8. Projet d'arrêté du groupe PLR proposant un nouvel alinéa à l'article 10 "compétences et procédure" du Règlement communal sur les finances (RCF), du 18 juin 2015

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, explique que l'arrêté est développé lors de ce présent conseil général et sera discuté lors du suivant.

Au nom du PLR, Mme Nadine Schouller explique qu'il arrive régulièrement que des crédits présentent, pour diverses raisons, des montants plus élevés que les crédits votés. Ces dépassements de crédits font toujours l'objet de nombreuses discussions non officielles dans les groupes, les commissions et au café du commerce.

Avec un tableau de suivis et quelques informations données par le personnel financier de la Commune, le Conseil général pourra être informé en temps réel et pourra, à l'avenir, se positionner en cas de besoin sur des dépassements, les accepter ou les refuser, mais au minimum, il pourra influencer l'évolution des projets.

De manière à apporter plus de transparence au développement et aux suivis des crédits, le PLR demande d'accepter le projet d'arrêté qui est soumis et qui, par une solution relativement simple, donnera une transparence officielle dans les comptes.

9. Divers

M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, indique avoir repris l'étude du dossier concernant les dangers naturels. Une séance a eu lieu avec les représentants du Canton et de la Confédération pour repenser ce projet. Une présentation à l'intention du Conseil général aura lieu le 18 mai 2017 avec la participation des représentants du Canton et de la Confédération pour repenser et expliquer le projet.

Entretemps, deux demandes de permis de construire ont été préavisées négativement par le SAT en raison de l'absence d'un concept de protection contre les crues.

M. Roland Spring, directeur des bâtiments, annonce que le lift du château sera mis en service le 21 décembre prochain.

Mme Gilliane Bürli, au nom du groupe PSL, remercie le Conseil communal pour la pose de cette installation qui permet l'accès aux handicapés aux locaux du bâtiment du château, en réponse à leur motion de mai 2014 et aux derniers vœux M. Philippe Badan.

Etant donné que la Commune a adopté le chauffage au bois, M. Jacques Savoy demande de quelle origine est le bois dans le chapitre 8206.

Mme Maura Bottinelli revient sur la séance du 27 octobre dernier en réponse à l'interrogation du PSL sur l'accueil parascolaire des enfants. Le Conseil communal avait répondu qu'il était en train de mener une réflexion et était également en contact avec les instances cantonales. Mme Bottinelli demande si ces réunions et réflexions ont pu faire évoluer la situation et si oui, dans quelle direction.

M. Jean-Claude Egger, directeur de l'action sociale, répond que les contacts tant avec l'Etat, qu'à l'interne de la commune évoluent. Une prochaine séance est agendée au 21 décembre. Le projet est encore en phase de réflexion.

M. Thomas Froelicher rappelle que lors des précédents Conseils généraux, de nombreux membres de tout bord politique ont interpellé le Conseil communal concernant la suppression des passages-piétons dans les zones 30.

Le Canton a répondu à l'Exécutif et a indiqué la possibilité de réinstaurer des passages-piétons, mais pas seulement à proximité des écoles mais aussi sur les chemins des écoliers.

Un projet d'arrêté interpartis a été déposé le 28 novembre dernier et sera présenté lors du prochain Conseil général.

Ce dossier tient aussi à cœur de M. Pierre De Marcellis, directeur de la sécurité publique, car évidemment personne ne souhaite voir des enfants accidentés. Il s'est donc beaucoup renseigné. Dans la réponse du Canton, le chemin de l'école veut dire la dernière rue qui mène à l'école.

Une étude menée dans la commune de Köniz fait part "*d'expériences positives sans passages pour piétons. Dans les traversées de localité limitées à 30 km/h, les piétons doivent pouvoir traverser la route partout en toute sécurité. Comme l'exemple de Köniz le montre, un réaménagement approprié de l'espace routier rend les passages pour piétons superflus, même s'ils restent autorisés. Dans cette commune, leur suppression a fait l'objet d'un suivi scientifique. Les résultats sont tout à fait probants. La suppression des passages pour piétons n'a pas amoindri la sécurité. On constate même une certaine amélioration dans ce domaine. La communication entre les usagers, bien meilleure qu'auparavant, et un niveau d'attention plus élevé dans l'ensemble, ont permis de réduire les situations conflictuelles. La suppression des passages pour piétons n'a pas évincé les usagers les plus vulnérables. Les personnes âgées en particulier jugent dans l'ensemble la nouvelle solution plus attrayante*" - [Marco Ghielmetti, Ingénieur diplômé EPF/SIA/SVI].

L'ATE, qui est une association plutôt favorable à l'environnement et aux piétons, relève que "*le nouveau régime fonctionne à merveille ! Bien mieux que le système traditionnel avec ses passages pour piétons, ses bandes cyclables et ses feux rouges*". - [Marco Ghielmetti, Ingénieur diplômé EPF/SIA/SVI].

M. De Marcellis a également contacté la Police neuchâteloise pour savoir ce qu'il se passerait si on mettait un passage-piétons dans une rue à 30 km/h. Un passage ne devrait être marqué que dans des situations bien particulières, à savoir la proximité d'une école, d'un home ou d'un hôpital. Hormis ces cas de figure, le marquage des passages-piétons n'est pas souhaité. D'autre part, dans le cas où un passage-piétons est installé dans une zone 30, les piétons ont l'obligation de l'emprunter dans une distance de 50 m (art. 47, al.1 OCR).

Il résume en disant que l'exemple de Köniz est très parlant. Il pense également que remettre des passages-piétons va à l'encontre de ce que souhaitent les partisans du 30 km/h, c'est-à-dire une visibilité entre les piétons et les automobilistes et la possibilité de traverser n'importe où, ce qui ne sera plus le cas s'il y a des passages-piétons. Il est important d'établir un contact visuel pour la convivialité et que même au Landeron, comme partout ailleurs, cela sera possible.

Au nom du Conseil communal, M. Frédéric Matthey, président du Commune, remercie les conseillers généraux pour leur engagement et pour le temps qu'ils consacrent à la Commune. L'année 2017 s'annonce riche de défis intéressants que le Conseil communal se réjouit de travailler avec le Législatif pour les mener à bien.

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, souhaite à toutes et à tous une excellente fin d'année et clôt la séance à 19 h 58.

Le président :

La secrétaire:

Jean-Marc Jeanneret

Sylvie St-Louis